

LÉGISLATURE 2020 - 2025

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
9 MARS 2021**

<u>PRÉSENTS-ES</u>	:	M.	P. MEYLAN, Président
		Mme	A. EPINEY, Vice-Présidente
		M.	S. VENTRE, Secrétaire
		Mmes	B. DESPLAND, J. PARACCHINI et M. PASCHE
		MM.	S. AGUET, C. BRUNNER, J.-L. FERRARI, F. MERLON, R. PARTY et B. SCHOPFER
		M.	P. BOUVIER, Maire
		M.	X. BEUCHAT, Adjoint
		Mme	C. DUBELLY HATINGUAIS, Adjointe
<u>EXCUSÉS-E</u>	:	Mme	C. BAILLIF
		MM.	F. CAL SUAREZ et C. HUBER

M. le Président ouvre la séance à 20h00.

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 FÉVRIER 2021

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents, soit par 9 oui.

En l'absence du Secrétaire, le comptage des voix est effectué par **Mme la Vice-Présidente**.

2. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL MUNICIPAL

a) Application pour les communications entre le Conseil municipal et l'Exécutif

M. le Président passe la parole à **Mme Epiney**.

Pour faire suite au questionnement soulevé par **M. Ventre** lors de la séance précédente et comme convenu, **Mme Epiney** s'est renseignée sur la nouvelle politique de confidentialité de l'application WhatsApp qui devait entrer en vigueur hier. Celle-ci a soulevé tellement d'oppositions qu'elle ne sera finalement activée qu'autour du 15 mai 2021.

En Suisse, le règlement général de la protection des données (LIPAD) a conduit M. Zuckerberg à devoir renoncer et/ou limiter le partage des données. Toutefois, il est notoire qu'une récolte de

données est réalisée par WhatsApp. Mais sachant que la LIPAD la tempère de beaucoup, cela nuance l'urgence de devoir changer d'application. Le sujet sera donc redébatu ultérieurement.

MM. Brunner et Ventre rejoignent la séance.

M. Aguet insiste sur le fait qu'aucune communication importante n'est transmise par le biais de WhatsApp.

M. Ventre suggère d'attendre la prochaine échéance mais indique tout de même que l'accès à la galerie photos, même sans pouvoir les utiliser, reste une forme d'intrusion de la part de cette application dans nos téléphones.

b) Genève Région TV

M. le Président communique que la Commune a été contactée par Genève Région TV afin de savoir s'il était possible de filmer, prendre des photos et / ou enregistrer les séances du Conseil municipal.

Après avoir reçu un refus de la Commune d'Onex, les journalistes se renseignent des éventuelles possibilités auprès d'autres communes.

Suite à l'étude de la LAC (loi sur l'administration des communes) par **Mme Despland**, il est relevé que l'article 26 mentionne que « l'enregistrement des débats sur bande magnétique ou selon un autre procédé peut être effectué par le secrétaire du conseil ou le mémorialiste, sauf si le conseil siège à huis clos. ». Par ailleurs, dans le règlement du Conseil municipal, adopté le 10 mars 2020 et entré en vigueur le 2 juin 2020 après approbation par le département chargé des affaires communales, l'article 26 alinéa 3 indique « il est interdit de filmer, d'enregistrer ou de prendre des photographies pendant les séances ».

M. Brunner précise que les séances du Conseil municipal étant publiques, un journaliste peut tout à fait y assister et prendre des notes. La liberté de la presse est donc totalement respectée.

Mme Pasche mentionne que le Conseil municipal de la Ville de Genève est pourtant filmé et diffusé sur Léman Bleu. Elle s'interroge donc sur l'interprétation de la LAC ou l'obtention d'une dérogation.

M. le Président demande à l'assemblée de se prononcer par un vote sur la demande de Genève Région TV.

L'application stricte du règlement du Conseil municipal est maintenue à l'unanimité, soit par 11 oui. Il est pris acte de cette décision.

M. le Président transmettra ces informations par écrit à Genève Région TV.

M. Bouvier signale que les journalistes de la Tribune de Genève sont en lien avec les communes et contactent régulièrement la Mairie pour des articles qu'ils souhaitent publier.

c) Panneaux publicitaires

Pour faire suite aux plaintes relatives au panneau publicitaire sur la vente de CBD (cannabis légal) posé devant le Proxi, **M. Ventre** communique les articles de la législation genevoise en lien avec la publicité de ces produits :

- la loi sur la remise à titre gratuit et la vente à l'emporter de boissons alcooliques, de produits du tabac et de produits assimilés au tabac (LTGVEAT) I 2 25, article 4 al.3 ;
- la loi sur les procédés de réclame (LPR) F 3 20, article 9 al. 2 de la Loi.

Ces informations ont été recueillies auprès d'un organisme travaillant dans la prévention des addictions.

Mme Epiney, mandatée lors du précédent Conseil municipal pour ouvrir la discussion avec les gérants du Proxi, indique que le problème n'existe plus, le panneau ayant été cassé. Un papillon A4 a été collé sur la vitre de l'entrée.

M. le Président se demande si cette nouvelle forme de publicité est correcte par rapport à la loi.

M. Ferrari en a également parlé amicalement avec la gérante. Elle affirme ne pas avoir demandé de panneau publicitaire et confirme que ce dernier est donné par la société lui fournissant le produit.

M. Ventre rappelle la loi, la publicité pour ces produits est réglementée et la Commune ne fait que l'appliquer.

Mme Epiney s'étonne toutefois qu'une société puisse livrer un panneau publicitaire et ainsi finalement pousser le vendeur à l'exposer alors même que cela est prohibé.

d) Question écrite de M. Brunner

M. Brunner a interpellé le Bureau du Conseil au sujet de l'attribution des appartements à *Toit pour tous*. Bien que très favorable à cette association et au soutien que la Commune peut lui apporter en mettant temporairement à disposition des appartements qui étaient non louables en l'état, il s'est étonné de la rapidité de la mise en prêt et s'est interrogé sur le respect des bases légales y relatives.

M. le Président rappelle que selon la Loi sur l'administration des communes, seuls les baux dont la durée excède 12 ans sont soumis à la délibération du Conseil municipal.

M. Brunner remercie le Bureau du Conseil municipal pour sa réponse claire et formelle.

3. COMMUNICATIONS DE M. LE MAIRE

a) Toit pour tous

Mme Dubelly Hatinguais informe que les bénéficiaires de Toit pour tous se sont très vite acclimatés à Chancy et sont d'ores et déjà bien intégrés dans le village.

L'une des résidentes aide d'ailleurs le secrétariat dans la gestion d'un gros dossier. En effet, dans le cadre du partenariat avec l'Association, il est clairement stipulé que la Mairie peut, en fonction des compétences requises, avoir recours à l'appui bénévole d'un-e locataire. Cette résidente est enchantée, son temps est valorisé et sa réhabilitation facilitée.

b) Promotions scolaires 2021

Mme Dubelly Hatinguais et **M. Bouvier** ont tout récemment reçu M. Jost, Directeur de l'Etablissement Avully, Aire-la-Ville, Athenaz, Cartigny, Chancy, qui leur a annoncé que les Promotions 2021 sont annulées.

Dès lors, **Mme Dubelly Hatinguais** souhaite organiser une « journée des promos » afin que les enfants puissent savourer le début des vacances d'été malgré l'absence d'une fête normale et traditionnelle mais avec des promotions « compatibles covid ».

Elle a d'ores et déjà pris contact avec l'enseignante principale et indique que les enfants seront sondés pour savoir ce qui leur ferait vraiment plaisir, dans la mesure du réalisable évidemment. L'APE et la FASE seront vraisemblablement sollicitées pour encadrer cette journée.

c) Nouvelle identité visuelle

Mme Dubelly Hatinguais remercie vivement la commission de la communication et des relations publiques ainsi que **Mme Despland** et Mme Audeoud, graphiste en charge de la nouvelle mise en page du ChancyLien.

Elle indique que la refonte du site internet est toujours en cours.

Mme Dubelly Hatinguais présente la nouvelle identité visuelle de la Commune. Elle se réjouit du bel échange d'idées entre la commission de la communication et des relations publiques, ses collègues de l'Exécutif et les employé.e.s de la Commune ainsi que de la collaboration efficace avec le concepteur du nouveau site qui l'a générée.

Un texte expliquant la signification des couleurs et des détails est fourni aux membres du Conseil municipal. Ce dernier sera publié dans le prochain numéro du ChancyLien à paraître à la fin du mois.

M. Ferrari demande si ce logo va remplacer les fleurs de lys.

Mme Dubelly Hatinguais explique qu'il sera effectivement employé sur le site internet ainsi que sur le papier à en-tête. Les lys seront gardés sur les drapeaux, oriflammes et portes de la Mairie.

M. Ventre regrette l'abandon de l'écusson traditionnel. S'il le comprend pour le site internet, il y est moins favorable pour le courrier officiel de la Commune.

M. Schopfer pense que c'est une bonne chose de moderniser le visuel de la Commune.

M. Bouvier rappelle que plusieurs communes ont déjà fait l'exercice de moderniser leur image et de conceptualiser une identité visuelle, autre que celle des armoiries.

M. le Président conclut de façon positive : « soyons fous, changeons ! »

d) Plan directeur communal (PDCom)

M. Beuchat annonce que la révision du PDCom fera l'objet d'une consultation publique, auprès de la Commune et du Canton, du 15 mars au 14 avril 2021. La réception des éventuelles remarques, à faire par écrit, devra intervenir dans le même délai. Une fois ce processus terminé, il sera validé par le Conseil municipal.

Il signale que ceci aurait dû être finalisé lors de la précédente législature mais que la démarche a pris du retard, notamment à cause de la pandémie.

M. Beuchat précise qu'une présentation avait été faite aux anciens élus et il souhaite savoir si les nouveaux le souhaiteraient également ou s'ils se contenteraient d'une lecture.

MM. Ferrari et Brunner préféreraient une présentation qui leur permettrait de mieux s'imprégner des projets à venir.

M. Beuchat souligne que le PDCom définit les lignes directrices pour les 15 prochaines années et qu'il est important que toutes et tous soient bien informés-es.

Mme Pasche s'inquiète du coût d'une telle présentation par le mandataire et suggère que ce soit **M. Beuchat** qui s'en charge.

M. Beuchat rétorque qu'il est effectivement apte à faire cet exposé bien qu'il puisse avoir une vision moins neutre que le mandataire.

M. Merlon pense que **M. Beuchat** est parfaitement au point et tout à fait capable de faire cette présentation.

M. Brunner souhaite simplement avoir une bonne synthèse du PDCom, document assez ardu et long à la lecture.

Malgré le fait que **M. Beuchat** aurait privilégié un exposé plus neutre de la part du mandataire, il s'engage à faire cette présentation.

e) Borne électrique - secteur Ruelle et chemin de l'Ecole

Il est évidemment naturel que le changement d'habitudes soulève quelques craintes. **M. Beuchat** confirme donc qu'une nouvelle rencontre aura lieu dans le courant du mois de mars afin de répondre aux principales questions des riverains.

Durant cette séance, il sera notamment mentionné la présence d'une personne dépêchée sur place pour gérer les éventuelles manœuvres des automobilistes amenant les enfants à l'école par cette voie et devant donc rebrousser chemin au milieu du trafic frontalier du matin.

M. Beuchat indique par ailleurs que la Commune a reçu l'autorisation pour l'installation d'une borne à l'entrée du chemin de l'Ecole afin de privatiser le parking sis derrière la station-service.

f) Radar pédagogique

Suite à une question de **M. Ventre** sur l'acquisition d'un radar pédagogique, **M. Beuchat** explique qu'une ligne budgétaire a été votée en ce sens mais qu'aucun appareil n'a encore été acheté. La commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière ne manquera pas d'étudier ce sujet lors de ses prochaines séances.

4. PROJET DE DÉLIBÉRATION

a) Proposition relative à l'ouverture d'un crédit de CHF 730'000.-- destiné aux travaux de transformation et rénovation du bâtiment de l'ancien presbytère, sis chemin des Carrés 7, parcelle n° 2844, et le transfert de ce bien immobilier du patrimoine financier au patrimoine administratif d'un montant de CHF 2'010'000.-- représentant sa valeur comptable

M. le Président donne lecture de l'intitulé de la délibération et demande ensuite aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité, soit par 11 oui.

M. le Président précise que le projet, tel que présenté dans le devis général, a été accepté par la commission du territoire et des constructions.

M. Beuchat résume l'historique de l'acquisition de ce bâtiment. En bref, ce dernier appartenait à l'Eglise qui souhaitait le détruire et construire à sa place un immeuble moderne. La Commune a préféré l'acheter afin de le préserver et le louer temporairement à un collectif d'étudiants, au travers de la Cigüe, le temps de décider à quoi elle voulait le dédier. Elle a maintenant choisi de le transformer en « maison pour les associations » et il sera donc basculé du patrimoine financier au patrimoine administratif. Cette modification impliquera un amortissement sur les trente prochaines années, une somme fixe a donc d'ores et déjà été inscrite au budget.

Afin de pouvoir exploiter au mieux cette ancienne bâtisse, il est nécessaire de procéder à une mise aux normes actuelles, même si globalement, elle est encore en bon état. Dans le cadre de cette démarche, autant effectuer tous les travaux utiles pour qu'elle le reste durant les 50 prochaines années, ce qui évitera en sus de les imposer alors que les associations en auront pris possession.

M. Beuchat explique ainsi que d'importantes rénovations doivent être effectuées sur la toiture. En effet, sa mauvaise isolation induit une consommation d'énergie excessive pour avoir un semblant de chaleur, s'échappant particulièrement par le toit. Pour compléter et parfaire l'isolation, les menuiseries extérieures seront mises aux normes. En outre, un accès pour personnes à mobilité réduite est prévu.

M. Beuchat spécifie que l'enveloppe proposée est maximale car il préfère voter un budget plus important que revenir ultérieurement pour « demander une rallonge ». En ce qui concerne les finances, il précise que les travaux de réaménagement du centre du village, estimés selon le plan quadriennal à CHF 3 millions, s'élèvent finalement à CHF 2.4 millions, pour lesquels une subvention totalisant environ CHF 1.5 million a été obtenue via deux fonds (FIDU et FIE). En conclusion, ces travaux n'auront réellement coûté que CHF 900'000.-- permettant ainsi une économie de CHF 2.1 millions.

M. Beuchat ajoute que l'extension du groupe scolaire, préconisée initialement par l'ajout de deux classes, devient superfétatoire selon les nouvelles projections et le nombre réel d'inscriptions à ce jour. L'abandon probable de cette construction permettra de faire des économies pouvant être investies dans d'autres projets.

Aucune autre remarque n'étant formulée, **M. le Président** demande aux membres du Conseil municipal de bien vouloir se prononcer par un vote.

La délibération est acceptée à l'unanimité, soit par 12 oui.

Il est pris acte de cette décision.

6. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET QUESTIONS. INFORMATIONS DES COMMISSIONS

a) Commission du territoire et des constructions

M. le Président passe la présidence à **Mme Epiney**, Vice-Présidente.

M. Meylan poursuit en signalant que la commission travaille toujours sur la réhabilitation du chemin piétonnier du barrage de Chancy-Pougny jusqu'à l'embouchure de la Laire. Il mentionne également l'escalier à changer (ou rénover) menant du Café du Virage au bord du Rhône, actuellement fermé à cause de sa dangerosité.

M. Meylan reprend la présidence.

b) Commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière

Aucune communication.

c) Commission des affaires sociales, de la solidarité, des sports et des loisirs

Mme Epiney indique que la commission essaie de mettre des projets en route même s'ils doivent être abandonnés à cause de la situation pandémique, plus précisément l'organisation d'un vide grenier et la semaine du goût en septembre 2021. La mise en œuvre des mesures sanitaires en vigueur à la date de la manifestation reste évidemment en réflexion et évoluera en fonction.

d) Commission des finances

M. Merlon informe les membres du Conseil municipal que la prochaine réunion de la commission aura lieu le 20 avril (bouclage des comptes 2020) et que les documents relatifs au budget 2022 devront être rendus pour le 30 juin 2021.

e) Commission des relations publiques et de la communication

Mme Despland confirme la toute prochaine parution du ChancyLien et remercie infiniment les membres de la commission ainsi que Mme Audéoud pour leur efficace collaboration dans l'établissement du nouveau « look » du journal chancynois.

Elle décrit brièvement quelques innovations du journal, entre autres, la première page mentionnant le titre du dossier ainsi que trois accroches et qui comportera évidemment la nouvelle identité visuelle. Pour en dire un tout petit peu plus :

- chaque numéro aura son dossier et celui abordé dans le prochain ChancyLien titre « solidarité », sujet d'actualité depuis presque un an;
- une nouvelle rubrique permanente sur l'environnement sera rédigée par **M. Huber**;
- une autre concernant les informations sociales, « la Mairie communique », permettra de retrouver des informations concrètes dont les communiens peuvent avoir besoin. Sur ce dernier point, **Mme Despland** insiste, si vous avez des souhaits (ou des questions), il faut impérativement les lui communiquer afin qu'ils puissent être traités.
- un « Arrêts sur images », reprenant des photos de « Chancy en image » (page Facebook), reproduites avec l'autorisation et la mention du nom du-de la photographe.

Les Chancynois.es retrouveront bien sûr les rubriques « Vie du village », « Kids » ...

Mme Despland annonce également le changement d'imprimerie, le choix est en bonne voie après la réception de plusieurs devis. Elle conclut en remerciant Mme Noverraz pour sa relecture du ChancyLien.

f) Commission de la Cité de l'Énergie et du développement durable

Aucune communication.

26 février 2021

M. Aguet évoque les quelque cinquante personnes réunies devant la salle communale cette soirée-là, dont certaines semblant dans un état d'ébriété avancé. Il s'inquiète de l'attribution et de l'ouverture des locaux aux jeunes ainsi que de leur surveillance.

M. Bouvier confirme que ce fut un weekend mouvementé. Les informations ont été transmises au BUPP (Bus unité prévention parc) et la police alertée. Il indique que Le Forum de Bernex étant fermé, les jeunes se sont tous retrouvés à Chancy. Les TSHM (travailleurs sociaux hors murs) les ont reconduits au bus, évitant ainsi casse et incivilité dans le village.

Il précise toutefois que toute la Champagne connaît ce type de problème. Ce sont des jeunes de la région, connus par les TSHM et pas des groupes se déplaçant par exemple depuis Versoix. Dès que les mesures sanitaires s'assoupliront, ils pourront retrouver leurs locaux respectifs et tout rentrera dans l'ordre. Il rappelle que l'alcool et la fumée sont strictement interdits dans les locaux mis à disposition des jeunes.

Mme Dubelly Hatinguais complète ce qui précède, assurant qu'un éducateur est présent à 60% pour encadrer les jeunes et que le Forum de Bernex ayant rouvert ses portes, il devrait dorénavant y avoir largement moins de monde à Chancy et tout devrait rentrer dans l'ordre.

Route du Moulin-Roget

M. Ventre s'interroge sur la limite de vitesse à 80km/h sur pratiquement tout le tronçon. En effet, seule la partie proche du village d'Avully est limitée à 50km/h puis augmente à 60km/h à la hauteur du Jardin Robinson. Par ailleurs, il s'inquiète de l'emplacement de l'arrêt de bus au niveau du chemin du Martinet, car il semblerait que des automobilistes se permettent de dépasser le véhicule à l'arrêt alors qu'il n'y a aucune visibilité.

M. Beuchat admet que la Commune ne s'est jamais réellement préoccupée de cette route vu que sa majeure partie se situe sur le territoire d'Avully. Quelles que soient les éventuelles discussions à ce sujet, elles devraient être faites en concertation avec ladite Commune.

Si l'arrêt devait être déplacé, **Mme Despland** signale que ce sont alors les piétons qui devraient traverser la route en plein virage et se retrouveraient donc fortement en danger.

M. le Président suggère d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine commission de la circulation, de la mobilité et de la sécurité routière.

M. le Président lève la séance à 21h20.


Le Président du Conseil municipal
Pierre Meylan


Le Secrétaire du Conseil municipal
Stefano Ventre


La Secrétaire
Joëlle Noverraz